

AUTRES RESPONSABILITÉS

En plus de gérer les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, le Bureau du coordonnateur fournit avis et conseils aux sections du Ministère chargées de l'exécution des lois. Des séances d'information sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ont été données, par ex. aux nouveaux chefs de mission et aux nouveaux directeurs à l'administration centrale.

Le Coordonnateur est représenté au Comité interministériel sur la gestion des documents détenus par le gouvernement (GDDG), le programme gouvernemental dont l'objectif est d'intégrer les fonctions de collecte et d'utilisation des renseignements. Le Coordonnateur est le point de contact du Ministère pour la Collecte de renseignements et la recherche sur l'opinion publique (bien que cette fonction soit exécutée par le Secteur des communications).

Le Ministère entre quotidiennement les nouvelles demandes dans le Système de coordination des demandes d'accès à l'information (SCDAI) et le consulte pour se tenir au courant des demandes traitées dans l'ensemble du gouvernement. Le Ministère contribue financièrement au fonctionnement du système de repérage de l'AIPRP et participe aux consultations interministérielles s'y rapportant. Le Coordonnateur est membre du Comité consultatif de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels coordonné par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le Bureau du Coordonnateur doit examiner les dossiers qui sont transférés aux Archives nationales. Le Coordonnateur dirige une équipe formée d'agents supérieurs du service extérieur à la retraite, lesquels passent les dossiers en revue pour déterminer s'ils peuvent ou non être accessibles au public. Il s'agit d'un programme unique au sein des institutions gouvernementales et qui a contribué à permettre aux chercheurs d'avoir accès à de plus grandes quantités de renseignements ayant une incidence sur la conduite des relations internationales par le Canada. Au cours de la dernière année, ces personnes ont entamé l'examen des dossiers portant sur la période comprise entre 1963 et 1973 environ et parfois de dossiers plus récents.